

Arrêté DAJIM n° 24 /2023
Portant nomination des représentants des usagers au Comité social d'administration
d'Université Côte d'Azur

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education, notamment son article L. 951-1-1,

VU le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L.211-4,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU le Décret n°2023-106 du 16 février 2023 relatif à la représentation des usagers au sein des comités sociaux d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

VU l'Arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

VU la Délibération n°2020-01 portant élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU la Délibération n°2022-065 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur du 13 mai 2022 portant création du Comité social d'administration de l'Etablissement – CSAE,

VU l'Arrêté n°2022-158 du Président d'Université Côte d'Azur en date du 20 décembre 2022 portant nomination des membres du Comité social d'administration d'Université Côte d'Azur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont nommés en qualité de représentantes et représentants des usagers au sein du Comité social d'administration (CSAE) d'Université Côte d'Azur :

Titulaires

Mme Emma BERTOLOTTI

M. Flavio CONTAT

M. Audrain ROUX

Suppléants

M. Lucas BONFILS

Mme Cassandra MASSON

M. Théo NIEDERLENDER

ARTICLE 2 :

Les représentants étudiants titulaires et suppléants du Comité social d'administration sont désignés à compter du 15 mars 2023. Leur mandat prend fin dans un délai de 15 jours suivant la proclamation des résultats des prochaines élections des représentants de ces usagers au sein du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 : Exécution

La Directrice générale des services adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux services centraux, à la Direction des Ressources Humaines et publié sur l'espace réservé au fonctionnement du CSAE <https://univ-cotedazur.fr/universite/organisation/conseils-commissions-et-comites/comite-social-dadministration-detablissement> du site internet d'Université Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 20 . 03 . 2023

Le Président d'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER


Jeanick BRISSWALTER



Signé électroniquement par
Jeanick BRISSWALTER
Le 20/03/2023

Copies :

Mme la Rectrice de Région académique

DGS

Intéressé·e·s